



S.I.V.O.M TARN – LUMENSONESQUE
6, Route de la Gare 12520 AGUESSAC

TEL : 05 65 59 82 07 FAX : 05 65 58 73 03

EAU – ASSAINISSEMENT

e.mail : Secretariat@sivom-tarn-lumensonesque.fr

Aguessac, le 16 février 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL

Mercredi 14 février 2018

Présents : CAREL René, MARTY Gilles (Aguessac), LADET Raymond (La Cresse), VAISSETTE Alain, FORIR Christian (Rivière-sur-Tarn), ARAGON Guy (Verrières), MONTROZIER Alain (Compeyre), GREFFIER Alexandre, FAUCHER Gilbert (Paulhe)

- Compte Administratif 2017- Eau

	dépenses	recettes	Solde d'exécution de l'exercice
Section d'exploitation	959 392.76	1 121 839.04	+ 162 446.28
Section d'investissement	327 927.50	241 497.37	- 86 430.13

Voté à l'unanimité

- Compte Administratif 2017- Assainissement

	dépenses	recettes	Solde d'exécution de l'exercice
Section d'exploitation	444 967.92	452 643.32	+ 7 675.40
Section d'investissement	206 314.78	514 218.41	+ 307 903.63

Voté à l'unanimité

- Budget primitif 2018- EAU

proposé	dépenses	recettes
Section d'exploitation	1 154 513	1 154 513
Section d'investissement	400 899	400 899

Voté à l'unanimité

- Budget primitif 2018 – Assainissement

proposé	dépenses	recettes
Section d'exploitation	473 535	473 535
Section d'investissement	474 903	474 903

Voté à l'unanimité

- *Admission de sommes en non-valeur d'un montant de 5 089.79 €*

Voté à l'unanimité

- *Choix d'un prestataire pour assurer l'entretien des ouvrages d'assainissement*

Suite à la consultation pour le renouvellement du contrat d'entretien des installations d'assainissement du SIVOM, 3 entreprises ont répondu (en € HT/an) :

- MORA Eau et Environnement	: 5 156.00 €
- VEOLIA	: 7 390.00 €
- SAUR	: 3 800.00 €

L'entreprise retenue est SAUR.

Voté à l'unanimité

- *Création d'un poste d'Agent de Maîtrise Principal*

Un agent peut bénéficier d'un avancement au grade d'Agent de Maîtrise Principal. Le Conseil Syndical décide de créer le poste.

Voté à l'unanimité

- *Adhésion au SMICA pour la prestation SIG*

Afin d'avoir accès au cadastre et aux plans de réseaux, le Conseil Syndical demande au SMICA d'adhérer à ce service- coût : 1 500 €/an.

Voté à l'unanimité

- *Assainissement de Fontaneilles : AVP – lancement de la consultation*

Projet en cours, non finalisé, à reporter en 2019.

Voté à l'unanimité

- *Autorisation de passage sur chemin du réservoir de Compeyre*

Le SIVOM est sollicité pour une autorisation de passage sur le chemin du réservoir de Compeyre, pour accéder à des parcelles constructibles. Le Conseil Syndical donne son accord, en stipulant que l'entretien du chemin est à la charge des bénéficiaires de l'autorisation de passage.

Voté à l'unanimité

- *Révision des emprunts Crédit Agricole*

8 prêts seront renégociés, taux : 1.54 %, sur 15 ans, échéances constantes.

Voté à l'unanimité

Affaires diverses

- *Egouts bouchés avenue de la Brézègue : intervention de l'entreprise CAUVY*

- Courrier du SIAEP du Massegros concernant la demande d'adduction d'eau au Lébous : réponse négative
- Convention avec la Mairie de Millau pour le traitement des eaux usées : lors de la réunion du 8 février 2018, Mr FAUCHER a fait part de son désaccord sur les nouvelles conditions proposées par la Mairie de Millau (augmentation de 0.22 €/m³ à compter du 1^{er} janvier 2018). En attente d'une nouvelle réunion pour rediscuter des conditions.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 H 20.

Le Président du SIVOM,
Gilbert FAUCHER

